



Accès aux études de santé à l'université de Poitiers

Dans le cadre de la réforme nationale des études de santé, la PACES, première année commune aux études de santé, a été supprimée

(sauf pour les étudiant-e-s qui seront autorisés à redoubler la PACES en 20-21).

Pour accéder aux études de santé à l'université de Poitiers, les lycéen-ne-s doivent s'inscrire dans une licence avec « accès santé ». Ils et elles peuvent donc choisir l'une des 14 licences qui proposent chacune autant d'enseignements disciplinaires que d'enseignements de santé.

➡ Cette entrée par licence avec accès santé a été conçue pour **accompagner les étudiant-e-s vers la réussite**. Nous leur conseillons ainsi de choisir une licence pour laquelle ils ont de l'intérêt pour avoir le plus de chances de réussir.

➡ Une **sélection sera faite à la fin de la première année** de licence pour intégrer les études de santé : maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie, massokinésithérapie.

➡ L'étudiant-e, qui réussit sa première année de licence et échoue à l'entrée des études de santé pourra **repostuler** à l'issue de sa **deuxième année de licence**.

Nous rencontrer

Les salons d'orientation :

25 janvier 2020

BRESSUIRE

7 et 8 février 2020

ANGOULÊME

Portes ouvertes :

15 février 2020

POITIERS, ANGOULÊME,

CHÂTELLERAULT,

FUTUROSCOPE, NIORT

Contact

Service orientation insertion

Bât. B25 – Campus Poitiers

2 Rue Pierre Brousse

05 49 45 44 60

safire@univ-poitiers.fr

psupinfoetudesante@univ-poitiers.fr

Accès aux études de santé à l'université de Poitiers

(maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et massokinésithérapie)

Parcours
sup

Le lycéen ou la lycéenne choisit **la licence avec «accès santé»**
qui correspond le mieux à ses projets et points forts.



LLCER* Anglais
LLCER* Espagnol
Lettres
Sciences du langage



Droit, *site de Poitiers*
Économie et gestion



Chimie
Informatique
Mathématiques
Physique
Sciences de la terre
Sciences pour l'ingénieur



Sciences de la vie
STAPS**, *site de Poitiers*

1^{re}
année

Enseignements liés à la licence d'inscription 24 ECTS

Enseignements liés à l'accès santé 24 ECTS

Enseignements transversaux 12 ECTS



Validation de l'année
et admissible en santé



Validation de l'année
mais non admissible en santé



Non validation

Grand
admissible

Jury
d'admission

Passage en 2^e année
de licence associée

Redoublement
(hors accès santé)
ou réorientation



Il ou elle
poursuit en
2^e année de
licence associée

Il ou elle peut à nouveau candidater aux études de
santé en deuxième ou troisième année de licence
(après validation de 120 ECTS)



2^e
année

Maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou 1^{ère} année de massokinésithérapie

*Langues, Littératures et civilisations étrangères et régionales

**Sciences et techniques des activités physiques et sportives